**INSCRIPTION FÊTE DE LA MUSIQUE 2023**

**Vous souhaitez participer à la Fête de la Musique d’Illkirch-Graffenstaden ?**

La Ville vous invite à vous produire sur plusieurs podiums.

Pour les formations musicales intéressées par une représentation en soirée

le 21 juin, la sélection se fait sur dossier via au formulaire ci-dessous,

Chaque année, la Ville d’Illkirch-Graffenstaden organise la Fête de la Musique le 21 juin.

Cet événement de notre vie culturelle encourage et permet à des musiciens amateurs de se produire bénévolement et de donner accès à un large public aux expressions musicales les plus diversifiées.

Musiciens, structures socio-culturelles, partenaires privés, les acteurs locaux sont nombreux à apporter leur contribution à la réussite de cet événement qui réunit des spectacles spontanés et des concerts coordonnés par la Ville d’Illkirch-Graffenstaden.

|  |
| --- |
| **LES CANDIDATURES** |

Date limite de dépôt des candidatures **au Service Animation de la Ville** : **Vendredi 21 avril 2023**

Par mail : animation-Ville@illkirch.eu

Ou par courrier : CTM - Service Animation - 7 route d’Eschau - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Le nombre de musiciens retenus se fera en fonction des places disponibles.

Vous recevrez une notification de votre inscription pour vendredi 05 mai 2023.

Les informations techniques, pratiques et vos horaires de passage vous seront transmises par mail.

**Modalités d’inscription** :

* La fiche d’engagement signée,
* Le dossier de candidature et, pour les mineurs, l’autorisation parentale signée,
* Au moins 2 liens à écouter (idéalement une vidéo + fichier audio)
* **Tout dossier incomplet sera refusé**

|  |
| --- |
| **ENGAGEMENT DE LA VILLE** |

**La Ville met à disposition :**

- Son domaine public,

- L’équipement technique (son et lumière) et l’alimentation électrique de certains lieux (hors instruments de musique).

**Et assure :**

- La coordination générale de la manifestation : **Service Animation –** **animation-Ville@illkirch.eu**

- La coordination des concerts d’une même scène :L’équipe technique chargée de votre accueil et du respect du temps de passage des groupes est en lien avec le service animation pour toute question,

- La réalisation et la diffusion d’un dépliant du programme des concerts,

- Les conditions de sûreté et de sécurité de la manifestation en temps qu’organisateur.

**VOTRE ENGAGEMENT**

**Veuillez cocher les cases suivantes :**

* **Le respect du cadre de l’organisation** mis en place par la Ville, notamment : le créneau horaire, le temps de jeu indiqué ainsi que les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront transmises par la Ville,
* Ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d’origine, de leur ethnie ou absence d’ethnie, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, orientation sexuelle, ou handicap,
* **Le lieu** : les musiciens ne peuvent choisir le lieu où ils se produiront.
* **Les horaires du début et de fin de la fête de la musique** (18h – 23h30) sont fixées par décision municipale. Il est impératif de respecter le créneau horaire proposé. De même, si un concert commence en retard, il se terminera à l’heure définie initialement,
* **Le respect des consignes de sécurité,** transmises ultérieurement et de l’interdiction de stationner les véhicules près des lieux des concerts,
* Les candidats retenus s’engagent à autoriser, sans contrepartie, la Ville d’Illkirch-Graffenstaden à diffuser, et éventuellement reproduire, les images fixes et animées (photographies ou films) prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d’en assurer la valorisation,
* **Accepte qu’en cas d’annulation** pour des raisons internes ou externes, la responsabilité de l’organisateur ne pourrait être engagée,
* **La souscription d’une assurance couvrant votre activité** **est obligatoire** : en effet, la Ville n’est pas responsable des dommages qu’un musicien pourrait causer à autrui ou qu’il subirait de son propre fait, ni des dommages causés par des intempéries.

**La Ville d’Illkirch-Graffenstaden vous remercie de votre engagement**

**Qui contribuera à la réussite de la fête de la Musique 2023**

Je soussigné(e) : Pour le groupe :

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la fête de la Musique 2023 de la Ville d’Illkirch-Graffenstaden et m’engage à les respecter.

Fait à le Signature

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM DE SCENE** |  |
| Style musical |  |
| Nombre de musiciens |  |
| Constitution du groupe(Détail des instruments) |  |
| MUSIQUE | * Musique amplifiée
* Musique sans branchement électrique
 |

|  |
| --- |
| **REFERENT GROUPE** |
| Nom et prénom |  |
| E-mail |  |
| Tel |  |
| Adresse postale |  |

|  |
| --- |
| **LIEN FICHIER AUDIO ou VIDEO : 2 obligatoires** |
|  |
|  |
|  |

**FICHE TECHNIQUE / PLAN DE SCENE**

**N’hésitez pas à joindre tout document permettant de compléter la fiche technique**